



Commune de Marchissy

Restriction d'eau



La canicule se prolongeant, des mesures d'économie d'eau potable sont indispensables.

Afin d'éviter une pénurie, la Municipalité a décidé d'interdire, dès ce jour et jusqu'à nouvel avis :

- l'arrosage des pelouses et des jardins d'agrément
- les nettoyages extérieurs (terrasses, cours, etc.)
- les nettoyages des véhicules privés et professionnels
- le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés

Exception est faite pour les potagers, les jeunes plantations et les arbres en souffrance, à faire avec un arrosoir à remplir avec de l'eau hors réseau d'eau potable (bossettes et cubis placés dans le village, citernes privées, fontaines).

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension
et vous souhaite un bel été !

Marchissy, le 07.07.2026/14.01